

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONCON

SEANCE DU 28 OCTOBRE 2025 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 21 octobre 2025, s'est réuni au pôle culturel XXème à Savines-le-lac, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEoud, Présidente.

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

Présents: MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, ARNAUD Jérôme, PEYRON Michel, GANDOIS Jean-Pierre, EYMEoud Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, BERNARD-BRUNEL Franck, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, VOLLAIRE Pierre, BOSQ Gustave, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.

Absents excusés: ZAPATERIA Béatrice donne pouvoir à PEYRON Michel, TETENOIRE Michèle donne pouvoir à GANDOIS Jean-Pierre, SILVE Wiebke donne pouvoir à EYMEoud Chantal, DIDIER Alexandre donne pouvoir à PARPILLON Christian, BLANCHET Ouria donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, MAILLARD Laurent donne pouvoir à GAMBAUDO Georges, SCARAFAGIO Stéphane, MARROU Jehanne, BERTRAND Gina.

Absents : GOURLAIN Mireille, RIFFAUD Jean-Louis, PELLISSIER Robert, BACHENET Claude.

RAPPORT N° 2025/225 : Pôle culturel– Mobilier pôle culturel Avenant lot 1

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération 2025/118 portant sur l'attribution du marché de fourniture et pose de mobilier pour le Pôle culturel ;

Vu la décision de la commission d'appel d'offre du 28 octobre 2025 ;

Considérant qu'il est apparu nécessaire d'apporter les modifications suivantes au contrat :

- Ajout de mobilier lié à l'exploitation d'un espace plus grand que prévu dans les travaux définitifs (balcon du R+2)
- Remplacement d'étagères dans les bureaux par des rayonnages plus pérennes.
- Changement de modèle des cimaises mobiles pour des modalités d'exposition plus qualitatives
- Adaptation des besoins en mobilier pour les collections, selon l'affinage dans la répartition des achats effectuée depuis.

Considérant que l'entreprise IDM a proposé un devis pour ces modifications portant le montant total du marché à 373 898.56€ HT soit une hausse d'environ 8.67%,

Considérant qu'il s'agit d'une modification non substantielle ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **DE VALIDER** l'avenant n°01 au marché de fourniture et pose de mobilier pour le Pôle culturel joint à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer les pièces nécessaires à l'engagement et au paiement des dépenses afférentes ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

La Présidente,

Chantal EYMEoud

